

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS321/4
13 décembre 2004

(04-5489)

Original: anglais

CANADA – MAINTIEN DE LA SUSPENSION D'OBLIGATIONS DANS LE DIFFÉREND CE – HORMONES

Demande de participation aux consultations

Communication des États-Unis

La communication ci-après, datée du 19 novembre 2004, adressée par la délégation des États-Unis à la délégation du Canada, à la délégation des Communautés européennes et à la Présidente de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

J'ai l'honneur de me référer à la demande de consultations présentée par les Communautés européennes ("CE") au sujet de la question *Canada – Maintien de la suspension d'obligations dans le différend CE – Hormones*, distribuée le 10 novembre 2004 (WT/DS321/1). Les autorités de mon pays m'ont chargé, conformément à l'article 4:11 du *Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends*, d'informer les Membres prenant part aux consultations ainsi que l'Organe de règlement des différends du désir des États-Unis d'être admis à participer à ces consultations.

Les États-Unis ont un intérêt commercial substantiel dans cette question. Les États-Unis et le Canada étaient coplaignants dans le différend fondamental concernant l'interdiction incompatible avec les règles de l'OMC que les CE appliquaient aux importations de viande de bœuf provenant d'animaux traités avec des hormones de croissance, et les CE ont engagé une action parallèle à l'encontre des États-Unis.
